

## Que symbolise pour vous l'intercommunalité ?

L'intercommunalité symbolise avant tout la coopération entre communes. Je pense que l'on peut appliquer à l'intercommunalité le même esprit coopératif que celui mis en place dans la construction de la filière « Mirabelles de Lorraine » que je connais bien.

J'y œuvre depuis 40 ans avec le souci constant de fédérer les adhérents autour de projets.

Bien évidemment, cette transposition de l'esprit de la coopération agricole devra s'effectuer avec l'ensemble de mes collègues élus. Si nous arrivons à faire quelque chose de similaire pour notre territoire, ce sera une belle réussite. Il me semble que nous pourrions y parvenir sans y perdre notre âme, car je tiens, comme mes collègues, profondément à ma commune.

## Faut-il craindre l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires ?

Oui ! Honnêtement, je trouve que le système que l'on a à l'heure actuelle est satisfaisant parce que les territoires ruraux ont encore la possibilité d'exister. Nous ne sommes pas dans une élection politicienne, ce qui nous permet de travailler convenablement dans l'intérêt des territoires. Il faut absolument que cela continue ainsi.

**Je souhaite donc que la représentation au sein des intercommunalités reste ce qu'elle est présentement et qu'elle n'évolue pas vers une élection au suffrage universel direct.**

## Que pensez-vous du nouveau schéma intercommunal ? Est-ce une étape vers des intercommunalités encore plus XXL ?

Il nous faut désormais du temps pour faire accepter à la population ces nouvelles identités. Prenons garde de ne pas aller trop vite avec de nouveaux regroupements et laissons-nous le temps de travailler au niveau de l'intercommunalité.

## Comment rendre visible ce nouveau territoire auprès des habitants ?

Il me semble nécessaire d'être ambitieux et de répondre aux besoins des habitants. Par exemple, la communauté de communes vient de prendre la compétence « Petite enfance » : elle aura 5 crèches à gérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Nous avons désormais l'obligation de réussir, car ce service est très attendu. Il en va de l'image de la communauté de communes et de son attractivité.

Bien entendu, d'autres projets sont en gestation et il nous faut rester inventifs pour améliorer la mobilité et maintenir, voire développer l'activité économique tout en restant vigilants concernant la fiscalité.

## En tant que maire d'une commune de 270 habitants, quel est votre avis sur l'avenir des communes rurales parmi des intercommunalités renforcées ?

Aujourd'hui, pour notre intercommunalité, nous avons un équilibre entre le monde rural et le monde « rurbain ». Il est vrai que les communes villageoises aimeraient toujours être mieux représentées, mais je reconnais que le système actuel a permis d'aboutir à une situation qui est équitable.

**A la communauté de communes, je souhaite que toutes les décisions importantes soient votées à bulletin secret afin que chacun soit en mesure de se déterminer en son âme et conscience.**

## Que pensez-vous des transferts obligatoires de compétences annoncés aux intercommunalités pour 2018 et 2020 ?

Le transfert des compétences « GEMAPI » et « Eau et assainissement » ne fait qu'ajouter de la complexité à celle que nous sommes déjà en train de traiter en matière de gestion des ordures ménagères.

La GEMAPI est un dossier très sensible ; nous sommes particulièrement concernés par la prévention des inondations. Pour être fructueuse, la réflexion doit être menée par l'ensemble des collectivités appartenant à un même bassin versant. Le coût des investissements sera sans aucun doute considérable.

**Il me semble que la gestion de l'eau devrait se faire à un niveau bien supérieur à celui du périmètre d'une intercommunalité tout comme pour la gestion des déchetteries. Ce serait bien plus cohérent, et ce dans l'intérêt même des habitants !**

## Que pensez-vous des contraintes financières qui pèsent sur les collectivités ?

Je pense que nous allons réussir à tenir nos engagements de campagne électorale, même si ce n'est pas simple. Heureusement, sur le territoire communal, nous avons une carrière qui nous apporte des ressources ; c'est plus facile quand la commune dispose d'un tel apport !

Je note que les collectivités ne sont pas toutes à égalité. Celles qui ont un service administratif sont à l'affût des aides susceptibles d'être mobilisées, et, de ce fait, font preuve de réactivité.

Au niveau de l'intercommunalité, nous bénéficions du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, mais l'opacité qui règne sur son mode d'attribution, son mécanisme et son montant nous pose déjà de sérieuses difficultés d'orientations budgétaires !

## Avez-vous des difficultés quant aux normes ?

On est allé trop loin sur l'accessibilité. Par exemple, pour rendre la mairie accessible, selon les études réalisées, il faudrait détruire tout le devant du bâtiment, ce qui serait esthétiquement une catastrophe ! Il en va de même pour l'église : une rampe viendrait tout gâcher.

## Quel regard avez-vous sur la suppression de la taxe d'habitation ?

La suppression de la taxe d'habitation nous interroge fortement : comment sera-t-elle compensée ? Allons-nous perdre la maîtrise de sa gestion et voir nos ressources baisser ?

## Le mandat d'élu local vous apparaît-il de plus en plus complexe ?

Aujourd'hui, les projets sont plus délicats à monter et à faire aboutir. Le mandat d'élu local a changé : la population est devenue plus exigeante et plus individualiste. Le quotidien est donc plus lourd à gérer.

## Est-il devenu indispensable de se former régulièrement ?

Bien entendu, la formation est indispensable : si l'on reste enfermé dans une routine, on n'apprend plus rien. La vraie difficulté est de trouver du temps.

La mise en place du Droit Individuel à la Formation des élus locaux, opérationnelle depuis début juillet, était très attendue. Je ne peux qu'inviter mes collègues à faire bon usage des 20h de formation par an utilisables via la Caisse des Dépôts.

## Que représente pour vous l'association des maires de Meurthe-et-Moselle ?

On a la chance d'avoir une association des maires très dynamique, exemplaire dans ses idées, novatrice et apolitique.

Je suis membre du comité directeur. J'apprécie toujours les réunions, car nous y abordons des thématiques qui touchent au quotidien des habitants.

S'agissant des dossiers que les maires des communes rurales doivent traiter, l'Association des maires est un appui indispensable, particulièrement son service juridique. Dès que se pose une question complexe, que ce soit à la commune ou à la communauté de communes, c'est tout naturellement vers l'Association des maires qu'on se tourne. Les autres structures, notamment en matière d'ingénierie, ne sont pas aussi aisément accessibles !

Maire de Vigneulles et président de la communauté de communes Meurthe, Mortagne, Moselle.



Retrouvez l'interview complète sur notre site internet [www.adm54.asso.fr](http://www.adm54.asso.fr), rubrique « Lettre des maires ».

